

**États financiers consolidés
intermédiaires résumés** (non audités)

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées
le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	Note	30 SEPTEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		990 662 \$	666 603 \$
Liquidités soumises à restrictions		4 027	4 135
Créances clients		1 432 580	1 478 085
Actif sur contrats		2 187 069	1 838 743
Autres actifs financiers courants		485 222	332 815
Autres actifs non financiers courants		414 378	337 099
Total des actifs courants		5 513 938	4 657 480
Immobilisations corporelles		335 450	325 225
Actif au titre du droit d'utilisation		374 117	355 887
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5	395 766	388 601
Goodwill		3 902 235	3 561 527
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		265 022	201 914
Actif d'impôt sur le résultat différé		900 620	1 185 346
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		154 189	284 917
Autres actifs financiers non courants		140 397	61 296
Autres actifs non financiers non courants		400 383	265 141
Total de l'actif		12 382 117 \$	11 287 334 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et charges à payer		2 321 042 \$	2 163 510 \$
Produits différés		1 293 559	1 402 722
Autres passifs financiers courants		231 471	251 111
Autres passifs non financiers courants		539 565	466 331
Tranche à court terme des provisions		131 428	193 920
Tranche à court terme des obligations locatives		88 374	78 906
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme	14	339 426	23 466
Total des passifs courants		4 944 865	4 579 966
Dettes à long terme	14	472 446	1 687 906
Autres passifs financiers non courants		21 387	22 609
Tranche à long terme des provisions		421 107	331 523
Tranche à long terme des obligations locatives		420 977	410 094
Autres passifs non financiers non courants		93 579	78 165
Passif d'impôt sur le résultat différé		407 920	387 982
Total du passif		6 782 281	7 498 245
Capitaux propres			
Capital social	8A	1 707 897	1 798 195
Résultats non distribués		3 812 052	1 987 044
Autres composantes des capitaux propres	9	9 323	(12 189)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis		5 529 272	3 773 050
Participations ne donnant pas le contrôle		70 564	16 039
Total des capitaux propres		5 599 836	3 789 089
Total du passif et des capitaux propres		12 382 117 \$	11 287 334 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (NON AUDITÉS)

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2025

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS				PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)	TOTAL		
Solde au début de la période	1 798 195 \$	1 987 044 \$	(12 189) \$	3 773 050 \$	16 039 \$	3 789 089 \$
Résultat net pour la période	—	2 533 299	—	2 533 299	8 788	2 542 087
Autres éléments du résultat global pour la période	—	30 607	21 512	52 119	(1 827)	50 292
Total du résultat global pour la période	—	2 563 906	21 512	2 585 418	6 961	2 592 379
Dividendes déclarés (note 7)	—	(10 276)	—	(10 276)	—	(10 276)
Rémunération provenant des options sur actions	—	6 141	—	6 141	—	6 141
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	4 959	(1 210)	—	3 749	—	3 749
Impôts différés liés aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions	—	4 020	—	4 020	—	4 020
Actions rachetées et annulées (note 8B)	(95 019)	(719 757)	—	(814 776)	—	(814 776)
Participations ne donnant pas le contrôle découlant de l'acquisition de David Evans (note 18)	—	—	—	—	47 144	47 144
Apport hors trésorerie par le détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	420	420
Autres	(238)	(17 816)	—	(18 054)	—	(18 054)
Solde à la fin de la période	1 707 897 \$	3 812 052 \$	9 323 \$	5 529 272 \$	70 564 \$	5 599 836 \$

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2024

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS				PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)	TOTAL		
Solde au début de la période	1 805 080 \$	1 652 078 \$	(293 532) \$	3 163 626 \$	11 629 \$	3 175 255 \$
Résultat net pour la période	—	231 423	—	231 423	4 143	235 566
Autres éléments du résultat global pour la période	—	45 078	179 899	224 977	3	224 980
Total du résultat global pour la période	—	276 501	179 899	456 400	4 146	460 546
Dividendes déclarés (note 7)	—	(10 520)	—	(10 520)	—	(10 520)
Rémunération provenant des options sur actions	—	5 047	—	5 047	—	5 047
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	539	(128)	—	411	—	411
Actions rachetées et annulées (note 8B)	(7 506)	(31 032)	—	(38 538)	—	(38 538)
Impôts différés liés aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions	—	981	—	981	—	981
Apport hors trésorerie par le détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	1 181	1 181
Solde à la fin de la période	1 798 113 \$	1 892 927 \$	(113 633) \$	3 577 407 \$	16 956 \$	3 594 363 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET

(NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D' ACTIONS)		TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	Note	2025	2024	2025	2024
Produits provenant de :					
SP&GP		2 794 196 \$	2 423 854 \$	8 018 326 \$	7 017 747 \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		5 602	8 063	16 144	25 255
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		7 987	20 136	33 961	37 316
	3	2 807 785	2 452 053	8 068 431	7 080 318
Coûts directs liés aux activités		2 538 633	2 206 151	7 334 271	6 451 988
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	4	27 087	34 427	109 359	127 258
Coûts de restructuration et de transformation	15	17 446	9 159	79 957	13 277
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		27 699	19 216	73 756	61 131
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	16, 18	395	—	11 315	892
Gain sur cession d'un investissement de Capital	5A	—	—	(2 569 949)	—
RAII⁽¹⁾		196 525	183 100	3 029 722	425 772
Charges financières	6	24 185	45 226	107 949	133 545
Produits financiers et pertes nettes de change	6	(2 081)	(4 441)	(9 090)	(11 448)
Résultat avant impôts sur le résultat		174 421	142 315	2 930 863	303 675
Charge d'impôts sur le résultat		23 917	36 435	388 776	68 109
Résultat net pour la période		150 504 \$	105 880 \$	2 542 087 \$	235 566 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Actionnaires d'AtkinsRéalis		146 683 \$	103 697 \$	2 533 299 \$	231 423 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		3 821	2 183	8 788	4 143
Résultat net pour la période		150 504 \$	105 880 \$	2 542 087 \$	235 566 \$
Résultat par action (en \$)					
De base		0,88 \$	0,59 \$	14,79 \$	1,32 \$
Dilué		0,88 \$	0,59 \$	14,73 \$	1,32 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)					
De base		165 746	175 166	171 274	175 366
Dilué		166 546	175 533	171 981	175 665

⁽¹⁾ Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(NON AUDITÉS)

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2025			2024		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net pour la période	146 683 \$	3 821 \$	150 504 \$	103 697 \$	2 183 \$	105 880 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 9)	40 764	44	40 808	78 138	88	78 226
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	(247)	(338)	(585)	(8 496)	623	(7 873)
Impôts sur le résultat (note 9)	1 793	—	1 793	3 993	—	3 993
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	42 310	(294)	42 016	73 635	711	74 346
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 9)	(1 504)	—	(1 504)	(29)	—	(29)
Impôts sur le résultat (note 9)	881	—	881	48	—	48
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	8 573	—	8 573	42 516	—	42 516
Impôts sur le résultat (note 9)	(1 941)	—	(1 941)	(10 492)	—	(10 492)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	6 009	—	6 009	32 043	—	32 043
Total des autres éléments du résultat global pour la période	48 319	(294)	48 025	105 678	711	106 389
Total du résultat global pour la période	195 002 \$	3 527 \$	198 529 \$	209 375 \$	2 894 \$	212 269 \$

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2025			2024		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net pour la période	2 533 299 \$	8 788 \$	2 542 087 \$	231 423 \$	4 143 \$	235 566 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 9)	12 682	(283)	12 399	181 842	419	182 261
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	11 249	(1 544)	9 705	(6 168)	(416)	(6 584)
Impôts sur le résultat (note 9)	(2 419)	—	(2 419)	4 225	—	4 225
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	21 512	(1 827)	19 685	179 899	3	179 902
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 9)	(3 213)	—	(3 213)	(95)	—	(95)
Impôts sur le résultat (note 9)	(1 900)	—	(1 900)	48	—	48
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	47 135	—	47 135	59 961	—	59 961
Impôts sur le résultat (note 9)	(11 415)	—	(11 415)	(14 836)	—	(14 836)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	30 607	—	30 607	45 078	—	45 078
Total des autres éléments du résultat global pour la période	52 119	(1 827)	50 292	224 977	3	224 980
Total du résultat global pour la période	2 585 418 \$	6 961 \$	2 592 379 \$	456 400 \$	4 146 \$	460 546 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(NON AUDITÉS)

		TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
		(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)			
	Note	2025	2024	2025	2024
Activités d'exploitation					
Résultat net pour la période		150 504 \$	105 880 \$	2 542 087 \$	235 566 \$
Impôts sur le résultat payés		(54 388)	(7 483)	(94 434)	(46 216)
Intérêts payés		(23 300)	(50 367)	(102 936)	(117 298)
Amortissements	10A	74 867	59 008	208 730	182 953
Autres éléments de rapprochement	10B	88 051	94 041	(2 017 201)	194 542
		235 734	201 079	536 246	449 547
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	10C	(112 376)	66 033	(475 972)	(234 487)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		123 358	267 112	60 274	215 060
Activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles		(45 090)	(37 345)	(113 025)	(100 524)
Entrée (sortie) de trésorerie nette provenant des acquisitions d'entreprises	16, 18	—	—	(404 463)	35 593
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		(897)	13	108	38
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(14 318)	(7 938)	(43 779)	(18 283)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		20 466	72 968	58 493	88 007
Produit de la cession de certains actifs non essentiels	17	—	—	—	52 179
Acquisition de placements à court terme au coût amorti	10E	—	—	—	(50 000)
Diminution des placements à court terme au coût amorti	10E	—	12 500	—	25 000
Entrée de trésorerie sur cession d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence	5A	—	—	2 588 777	—
Frais connexes à la cession d'un investissement de Capital	5A	—	—	(18 828)	—
Autres		385	(6 948)	(13 937)	(1 637)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(39 454)	33 250	2 053 346	30 373
Activités de financement					
Augmentation de la dette	10D	—	168 937	3 500	564 917
Remboursement de la dette et paiement au titre des frais d'émission de la dette	10D	(1 851)	(300 175)	(902 349)	(631 239)
Paiement d'obligations locatives	10D	(22 235)	(19 323)	(67 476)	(60 777)
Produit de l'exercice d'options sur actions		1 669	35	3 749	411
Rachat d'actions et paiement au titre des frais de transaction liés	8B	(24 451)	(22 953)	(817 506)	(38 538)
Dividendes payés aux actionnaires d'AtkinsRéalis	7	(3 314)	(3 504)	(10 276)	(10 520)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(50 182)	(176 983)	(1 790 358)	(175 746)
Augmentation liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		3 819	1 102	797	1 590
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		37 541	124 481	324 059	71 277
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		953 121	420 359	666 603	473 563
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		990 662 \$	544 840 \$	990 662 \$	544 840 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE.....	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	9
4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS	14
5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	14
6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	16
7. DIVIDENDES	16
8. CAPITAL SOCIAL	16
9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	17
10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE	19
11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	24
12. INSTRUMENTS FINANCIERS	25
13. PASSIFS ÉVENTUELS	27
14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	31
15. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION	32
16. TRANSACTION LIÉE À UN CONTRAT D'E&E ET INVESTISSEMENTS LIÉS	33
17. CESSIION DE CERTAINS ACTIFS NON ESSENTIELS	33
18. ACQUISITION DE DAVID EVANS ENTERPRISES, INC.	33
19. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE	35

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe AtkinsRéalis inc. est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3, Canada. Le Groupe AtkinsRéalis inc. est une société ouverte dont les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou « AtkinsRéalis » désigne, selon le contexte, le Groupe AtkinsRéalis inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées, ou le Groupe AtkinsRéalis inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées.

Issue de l'intégration d'organisations établies de longue date, la première en 1911, AtkinsRéalis est une société de calibre mondial de services d'ingénierie et d'énergie nucléaire qui crée des solutions durables qui lient individus, données et technologie pour transformer les infrastructures et les systèmes énergétiques du monde.

Dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers »), les activités de Services Professionnels et Gestion de Projets (« SP&GP ») sont désignées collectivement comme « provenant de SP&GP » afin d'être distinguées des activités liées aux investissements de Capital de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants des tableaux compris dans ces notes sont arrondis au millier de dollars près.

Les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »).

Les méthodes comptables décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans ces états financiers.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects qui comportent des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et sont mis à jour dans les présents états financiers.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception, le cas échéant : i) de certains instruments financiers, des instruments financiers dérivés et du passif lié aux régimes d'unités d'actions, qui sont évalués à la juste valeur; ii) de l'actif des régimes de retraite à prestations définies, qui est évalué à la juste valeur; iii) d'investissements évalués à la juste valeur détenus par AtkinsRéalis Infrastructure Partners LP, une entité d'investissement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et pour laquelle la Société a fait le choix de conserver l'évaluation à la juste valeur utilisée par cette entité d'investissement; et iv) de certains actifs détenus en vue de la vente, qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations fournies, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Le 12 novembre 2025, le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

B) NOUVELLES MODIFICATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2025

Les modifications à la norme suivante ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Les modifications à l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, exigent qu'une entité applique une approche cohérente pour évaluer si une monnaie est convertible en une autre monnaie et, dans la négative, pour déterminer le cours de change à utiliser et les informations à fournir.

L'adoption des modifications ci-dessus par la Société n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

C) NORME ET MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les modifications suivantes à des normes existantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), apportent des précisions et des indications supplémentaires, notamment pour : i) l'évaluation visant à déterminer si un actif financier répond au critère des remboursements de principal et des versements d'intérêt uniquement lorsque les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie en fonction d'éventualités (par exemple, les taux d'intérêt liés à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance [« ESG »] et caractéristiques similaires); et ii) la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers, dans des situations telles que les transactions effectuées au moyen d'un système de virement électronique de fonds.
- Les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (l'« IFRS 7 »), introduisent des obligations d'information supplémentaires concernant : i) les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; et ii) les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles, par exemple de caractéristiques liées à des objectifs ESG.
- Les modifications à l'IFRS 7 clarifient les obligations d'information concernant : i) le gain ou la perte sur la décomptabilisation des instruments financiers; ii) la différence différée entre la juste valeur et le prix de la transaction; et iii) le risque de crédit.
- Les modifications à l'IFRS 9 clarifient : i) les dispositions relatives à la comptabilisation de l'extinction d'une obligation locative du preneur qui se traduit par un gain ou une perte comptabilisé en résultat net; et ii) la définition du terme « prix de transaction ».
- Les modifications à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, clarifient l'évaluation d'un « mandataire de fait » lorsqu'un investisseur détermine si une autre partie agit pour son compte.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et exige : i) que les produits et les charges à l'état du résultat net soient classés en trois nouvelles catégories définies – exploitation, investissement et financement – et deux nouveaux sous-totaux – « Résultat d'exploitation » et « Résultat net avant financement et impôts sur le résultat »; ii) que des informations soient fournies sur les mesures de la performance définies par la direction utilisées dans les communications publiques pour communiquer le point de vue de la direction sur la performance financière de l'entité; et iii) que des informations soient fournies conformément à des indications améliorées relativement au regroupement et à la ventilation, ainsi qu'à des dispositions spécifiques en matière de divulgation d'informations par nature pour des charges spécifiques, pour les entités qui présentent les charges d'exploitation par fonction dans l'état du résultat net.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme et de ces modifications sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024, les produits par secteur et les RAII sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE		2025		2024	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	
Canada	351 956 \$	30 297 \$	348 428 \$	28 721 \$	
RUI	714 063	87 662	650 375	79 788	
EUAL	540 416	54 209	429 116	43 786	
AMOA	332 912	28 350	363 984	33 978	
Services d'ingénierie Régions	1 939 347	200 518	1 791 903	186 273	
Énergie nucléaire	596 473	65 978	368 932	45 747	
Linxon	224 510	12 782	188 988	6 485	
AtkinsRéalis Services	2 760 330	279 278	2 349 823	238 505	
Projets CMPF	33 866	(19 337)	74 031	(17 721)	
Capital	13 589	9 211	28 199	25 118	
	2 807 785 \$		2 452 053 \$		
RAII sectoriel ajusté — Total		269 152		245 902	
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP (note 4)		25 587		27 378	
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital (note 4)		1 500		7 049	
Coûts de restructuration et de transformation (note 15)		17 446		9 159	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		27 699		19 216	
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration		395		—	
RAII		196 525		183 100	
Charges financières nettes (note 6)		22 104		40 785	
Résultat avant impôts sur le résultat		174 421		142 315	
Charge d'impôts sur le résultat		23 917		36 435	
Résultat net pour la période		150 504 \$		105 880 \$	

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024, les produits par secteur et les RAII sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2025		2024	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
Canada	1 043 770 \$	72 871 \$	1 091 704 \$	61 723 \$
RUI	2 045 194	240 769	1 860 321	208 839
EUAL	1 484 665	137 006	1 280 452	119 296
AMOA	960 385	71 882	1 025 107	99 826
Services d'ingénierie Régions	5 534 014	522 528	5 257 584	489 684
Énergie nucléaire	1 702 063	192 376	1 025 130	128 155
Linxon	664 646	34 316	534 786	11 273
AtkinsRéalis Services	7 900 723	749 220	6 817 500	629 112
Projets CMPF	117 603	(52 797)	200 247	(49 208)
Capital	50 105	37 737	62 571	48 426
	8 068 431 \$		7 080 318 \$	
RAII sectoriel ajusté — Total		734 160		628 330
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP (note 4)		93 762		106 112
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital (note 4)		15 597		21 146
Coûts de restructuration et de transformation (note 15)		79 957		13 277
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		73 756		61 131
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration (notes 16 et 18)		11 315		892
Gain sur cession d'un investissement de Capital (note 5A)		(2 569 949)		—
RAII		3 029 722		425 772
Charges financières nettes (note 6)		98 859		122 097
Résultat avant impôts sur le résultat		2 930 863		303 675
Charge d'impôts sur le résultat		388 776		68 109
Résultat net pour la période		2 542 087 \$		235 566 \$

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

VENTILATION DES PRODUITS

Les tableaux suivants présentent les produits par secteur géographique selon le lieu des projets pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024 :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE			2025			2024		
	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL		
Royaume-Uni	821 752 \$	4 402 \$	826 154 \$	752 938 \$	4 536 \$	757 474 \$		
Canada ⁽¹⁾	647 039	5 959	652 998	544 016	22 638	566 654		
États-Unis	599 906	1 238	601 144	457 253	7 199	464 452		
Arabie saoudite	229 039	968	230 007	308 317	71	308 388		
Autres pays	492 417	5 065	497 482	354 225	860	355 085		
	2 790 153 \$	17 632 \$	2 807 785 \$	2 416 749 \$	35 304 \$	2 452 053 \$		

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE			2025			2024		
	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL		
Royaume-Uni	2 386 277 \$	10 046 \$	2 396 323 \$	2 156 235 \$	11 065 \$	2 167 300 \$		
Canada ⁽¹⁾	1 934 536	32 395	1 966 931	1 652 804	50 850	1 703 654		
États-Unis	1 651 907	9 924	1 661 831	1 324 131	21 703	1 345 834		
Arabie saoudite	742 424	2 413	744 837	867 164	198	867 362		
Autres pays	1 288 466	10 043	1 298 509	1 000 622	(4 454)	996 168		
	8 003 610 \$	64 821 \$	8 068 431 \$	7 000 956 \$	79 362 \$	7 080 318 \$		

⁽¹⁾ Les produits provenant du Canada, tels que déterminés par secteur géographique, ne correspondent pas aux produits provenant du secteur Canada, qui fait partie des Services d'ingénierie Régions, car ce dernier exclut les produits générés au Canada par d'autres secteurs et comprend les produits générés par des contrats en Algérie gérés par l'équipe de direction canadienne.

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2025, le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis (périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2024 : le Royaume-Uni, le Canada, les États-Unis et l'Arabie saoudite) étaient les seuls pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par type de contrat pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024 :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE					2025					2024				
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNÉRIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNÉRIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL		CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNÉRIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL	
Canada	351 952 \$	— \$	— \$	351 952 \$	348 423 \$	— \$	— \$	348 423 \$						
RUI	709 661	—	—	709 661	645 838	—	—	645 838						
EUAL	540 419	—	—	540 419	429 106	—	—	429 106						
AMOA	303 041	28 772	—	331 813	352 462	11 373	—	363 835						
Services d'ingénierie Régions	1 905 073	28 772	—	1 933 845	1 775 829	11 373	—	1 787 202						
Énergie nucléaire	595 099	—	—	595 099	361 347	—	—	361 347						
Linxon	16	224 494	—	224 510	73	188 915	—	188 988						
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – AtkinsRéalis Services	2 500 188	253 266	—	2 753 454	2 137 249	200 288	—	2 337 537						
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – Projets CMPF	—	—	33 866	33 866	—	—	74 031	74 031						
	2 500 188 \$	253 266 \$	33 866 \$	2 787 320 \$	2 137 249 \$	200 288 \$	74 031 \$	2 411 568 \$						
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				6 876				12 286						
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				2 833				5 181						
Autres produits – secteur Capital				10 756				23 018						
				2 807 785 \$				2 452 053 \$						

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par type de contrat pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024 :

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE				2025				2024			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL			
Canada	1 043 756 \$	— \$	— \$	1 043 756 \$	1 091 685 \$	— \$	— \$	1 091 685 \$			
RUI	2 035 148	—	—	2 035 148	1 849 256	—	—	1 849 256			
EUAL	1 484 677	—	—	1 484 677	1 280 432	—	—	1 280 432			
AMOA	890 955	66 542	—	957 497	986 953	37 463	—	1 024 416			
Services d'ingénierie Régions	5 454 536	66 542	—	5 521 078	5 208 326	37 463	—	5 245 789			
Énergie nucléaire	1 691 847	—	—	1 691 847	1 002 961	—	—	1 002 961			
Linxon	101	664 545	—	664 646	638	534 148	—	534 786			
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – AtkinsRéalis Services	7 146 484	731 087	—	7 877 571	6 211 925	571 611	—	6 783 536			
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – Projets CMPF	—	—	117 603	117 603	—	—	200 247	200 247			
	7 146 484 \$	731 087 \$	117 603 \$	7 995 174 \$	6 211 925 \$	571 611 \$	200 247 \$	6 983 783 \$			
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				23 152				33 964			
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				8 436				17 173			
Autres produits – secteur Capital				41 669				45 398			
				8 068 431 \$				7 080 318 \$			

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

OBLIGATIONS DE PRESTATION QUI RESTENT À REMPLIR

Le tableau suivant présente l'affectation des obligations de prestation qui restent à remplir à chacun des secteurs de la Société au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024.

	30 SEPTEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Canada	7 833 403 \$	7 271 480 \$
RUI	1 904 267	1 747 961
EUAL	1 786 039	1 576 280
AMOA	1 521 471	1 268 755
Services d'ingénierie Régions	13 045 180	11 864 476
Énergie nucléaire	5 424 501	3 202 746
Linxon	2 371 344	2 130 612
AtkinsRéalis Services	20 841 025	17 197 834
Projets CMPF	115 857	234 334
SP&GP	20 956 882	17 432 168
Capital	22 971	22 558
	20 979 853 \$	17 454 726 \$

4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2025	2024	2025	2024
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	35 957 \$	32 893 \$	141 782 \$	132 003 \$
Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(8 870)	1 534	(32 423)	(4 745)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	27 087 \$	34 427 \$	109 359 \$	127 258 \$

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

La Société fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics tels que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux).

Les principales concessions et les principaux accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services*, sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses investissements de Capital, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement à ses investissements de Capital, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

A) MODIFICATIONS DE PARTICIPATIONS DANS DES INVESTISSEMENTS

I) AU COURS DE LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2025

CESSION DE LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ DE 6,76 % DANS 407 INTERNATIONAL INC. (L'« AUTOROUTE 407 ETR »)

Le 13 mars 2025, AtkinsRéalis a annoncé la conclusion de conventions avec une filiale de Ferrovial SE et une filiale de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada visant la vente de la totalité de sa participation restante de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR.

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

Au cours du deuxième trimestre de 2025, AtkinsRéalis a complété la cession de sa participation restante de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 2,6 milliards \$. La cession a donné lieu à un gain avant impôts de 2 569,9 millions \$, déduction faite des frais connexes à la cession de 18,8 millions \$, inclus dans le poste « Gain sur cession d'un investissement de Capital » dans l'état consolidé du résultat net pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025. La charge d'impôts sur le résultat totale liée à cette transaction s'est élevée à 333,1 millions \$, ce qui a donné lieu à un gain net de 2 236,8 millions \$.

II) AU COURS DE LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2024

COLLECTIF SANTÉ MONTRÉAL S.E.C. (« CSM S.E.C. »)

Au cours du premier trimestre de 2024, la Société a acquis une participation de 10 % dans CSM S.E.C. dans le cadre d'un regroupement d'entreprises conclu le 4 mars 2024 (voir la note 16).

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2025, les états consolidés du résultat net de la Société incluaient les dividendes de 0,5 million \$ (période de trois mois terminée le 30 septembre 2024 : 0,6 million \$) et de 0,9 million \$ (période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024 : 1,2 million \$), respectivement, provenant de CSM S.E.C.

B) INFORMATION FINANCIÈRE

États de la situation financière

Les états consolidés de la situation financière de la Société incluent l'actif net suivant provenant de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation et la valeur comptable nette de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	30 SEPTEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Actif net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	210 876 \$	214 455 \$
Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽¹⁾	395 766	388 601
Valeur comptable nette des investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	4 887	8 092
	611 529 \$	611 148 \$

⁽¹⁾ Comprenait l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR jusqu'à sa cession en juin 2025, dont la valeur comptable nette était de néant au 31 décembre 2024.

⁽²⁾ Comprend principalement l'investissement de la Société dans CSM S.E.C., dont la valeur comptable nette était comprise dans le poste « Autres actifs financiers non courants » au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024.

États du résultat net

Les états consolidés du résultat net de la Société comprennent les produits et les charges suivants provenant de ses investissements de Capital.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2025	2024	2025	2024
Produits provenant de Capital	13 589 \$	28 199 \$	50 105 \$	62 571 \$
Coûts directs liés aux activités	4 378	3 081	12 368	14 145
	9 211	25 118	37 737	48 426
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital	1 500	7 049	15 597	21 146
Gain sur cession d'un investissement de Capital	—	—	(2 569 949)	—
RAII	7 711	18 069	2 592 089	27 280
Charges financières nettes	768	1 702	2 241	4 646
Résultat avant impôts sur le résultat	6 943	16 367	2 589 848	22 634
Impôts sur le résultat	575	559	332 384	596
Résultat net pour la période	6 368 \$	15 808 \$	2 257 464 \$	22 038 \$

6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2025	2024	2025	2024
Intérêts sur la dette :				
Avec recours	12 247 \$	23 601 \$	53 938 \$	68 314 \$
Avec recours limité	—	8 447	11 825	26 288
Sans recours	1 718	2 603	6 058	7 807
Intérêts sur les obligations locatives	7 066	6 208	21 321	17 272
Autres	3 154	4 367	14 807	13 864
Charges financières	24 185	45 226	107 949	133 545
Produits financiers	(6 981)	(5 288)	(18 371)	(14 275)
Pertes nettes de change	4 900	847	9 281	2 827
Produits financiers et pertes nettes de change	(2 081)	(4 441)	(9 090)	(11 448)
Charges financières nettes	22 104 \$	40 785 \$	98 859 \$	122 097 \$

7. DIVIDENDES

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 10,3 millions \$ ou de 0,06 \$ par action (période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024 : 10,5 millions \$ ou 0,06 \$ par action).

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2025	2024
Dividendes à payer aux 1 ^{er} janvier	— \$	— \$
Dividendes déclarés au cours de la période	10 276	10 520
Dividendes payés au cours de la période	(10 276)	(10 520)
Dividendes à payer aux 30 septembre	— \$	— \$

8. CAPITAL SOCIAL

A) AUTORISÉ ET ÉMIS

Le tableau suivant présente la variation du nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées au cours des périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024.

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2025	2024
NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES		
Émises et entièrement libérées		
Solde aux 1 ^{er} janvier	174 841 024	175 554 252
Émission	120 653	13 170
Rachat et annulation	(9 219 458)	(729 828)
	165 742 219	174 837 594
Détenues en fiducie dans le cadre du régime incitatif fondé sur des actions de la Société au Royaume-Uni		
Solde aux 1 ^{er} janvier	(5 606)	—
Rachat	(23 110)	—
	(28 716)	—
Solde aux 30 septembre	165 713 503	174 837 594

8. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

B) RACHAT D'ACTIONS POUR ANNULATION

I) OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Au cours du premier trimestre de 2025, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto pour le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 13 945 331 de ses actions ordinaires (premier trimestre de 2024 : jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires) commençant le 17 mars 2025 (2024 : le 8 mars 2024) et se terminant au plus tard le 16 mars 2026 (2024 : le 7 mars 2025).

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2025, la Société a racheté et annulé 246,400 actions ordinaires et 2 219 458 actions ordinaires, respectivement (438 860 actions ordinaires et 729 828 actions ordinaires, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2024) en vertu de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités, ce qui a entraîné des sorties de trésorerie totalisant 23,7 millions \$ et 178,7 millions \$, respectivement (22,9 millions \$ et 38,5 millions \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2024).

II) CONVENTION AVEC LA CAISSE

Au cours du deuxième trimestre de 2025, la Société a conclu une convention de gré à gré avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (« La Caisse ») en vue du rachat aux fins d'annulation de 7 000 000 actions ordinaires détenues par La Caisse au prix de 90,87 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie totale en trésorerie de 636,1 millions \$. L'Autorité des marchés financiers a accordé à la Société une dispense de l'application des règles sur les offres publiques de rachat prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables à la transaction.

III) RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS AUTOMATIQUE

De temps à autre, la Société peut donner des instructions à un courtier désigné dans le cadre de son régime d'achat d'actions automatique (le « RAAA ») afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la Société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la Société ne serait normalement pas active sur le marché, conformément à des instructions qui sont alors irrévocables, mais sous réserve du respect de certaines conditions. Au 30 septembre 2025, aucun engagement de rachat n'était en cours, ce qui se traduit par un passif de néant.

9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

	30 SEPTEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(669) \$	(13 674) \$
Couvertures de flux de trésorerie	9 992	1 485
Autres composantes des capitaux propres	9 323 \$	(12 189) \$

9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (SUITE)

A) ÉLÉMENTS QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2025	2024	2025	2024
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :				
Solde au début de la période	(42 148) \$	(192 947) \$	(13 674) \$	(297 460) \$
Gains de la période considérée	43 463	84 019	13 903	194 795
Reclassement en résultat net	—	594	—	(376)
Couverture d'investissement net – pertes de la période considérée	(2 699)	(6 475)	(1 221)	(12 577)
Impôts liés aux pertes de la période considérée	715	1 794	323	2 603
Solde à la fin de la période	(669)	(113 015)	(669)	(113 015)
Couvertures de flux de trésorerie :				
Solde au début de la période	9 161	5 679	1 485	3 928
Gains (pertes) de la période considérée	10 704	(10 411)	54 626	12 502
Impôts liés aux gains (pertes) de la période considérée	(2 276)	2 585	(14 385)	(3 512)
Reclassement en résultat net	(10 951)	1 915	(43 377)	(18 670)
Impôts liés aux montants reclassés en résultat net	3 354	(386)	11 643	5 134
Solde à la fin de la période	9 992	(618)	9 992	(618)
Autres composantes des capitaux propres	9 323 \$	(113 633) \$	9 323 \$	(113 633) \$

B) ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global

Les tableaux suivants présentent les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2025			2024		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	144 390 \$	(26 072) \$	118 318 \$	154 365 \$	(28 349) \$	126 016 \$
Réévaluations constatées durant la période	8 573	(1 941)	6 632	42 516	(10 492)	32 024
Montant cumulé à la fin de la période	152 963 \$	(28 013) \$	124 950 \$	196 881 \$	(38 841) \$	158 040 \$

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2025			2024		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	105 828 \$	(16 598) \$	89 230 \$	136 920 \$	(24 005) \$	112 915 \$
Réévaluations constatées durant la période	47 135	(11 415)	35 720	59 961	(14 836)	45 125
Montant cumulé à la fin de la période	152 963 \$	(28 013) \$	124 950 \$	196 881 \$	(38 841) \$	158 040 \$

9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (SUITE)

Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur d'instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2025			2024		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(3 624) \$	(2 924) \$	(6 548) \$	(2 039) \$	(150) \$	(2 189) \$
Gain (perte) constaté durant la période	(1 504)	881	(623)	(29)	48	19
Montant cumulé à la fin de la période	(5 128) \$	(2 043) \$	(7 171) \$	(2 068) \$	(102) \$	(2 170) \$

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2025			2024		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(1 915) \$	(143) \$	(2 058) \$	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$
Perte constatée durant la période	(3 213)	(1 900)	(5 113)	(95)	48	(47)
Montant cumulé à la fin de la période	(5 128) \$	(2 043) \$	(7 171) \$	(2 068) \$	(102) \$	(2 170) \$

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

A) AMORTISSEMENTS

Le tableau suivant présente les éléments composant la rubrique « Amortissements » pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2025	2024	2025	2024
Immobilisations corporelles	24 480 \$	21 474 \$	70 310 \$	67 082 \$
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	27 699	19 216	73 756	61 131
Actif au titre du droit d'utilisation	22 481	18 154	64 045	54 249
Autres	207	164	619	491
Total	74 867 \$	59 008 \$	208 730 \$	182 953 \$

La dotation aux amortissements a été présentée dans les états du résultat net de la Société dans les rubriques suivantes pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2025	2024	2025	2024
Coûts directs liés aux activités	44 815 \$	38 370 \$	129 633 \$	118 283 \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	2 353	1 422	5 341	3 539
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	27 699	19 216	73 756	61 131
Total	74 867 \$	59 008 \$	208 730 \$	182 953 \$

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

B) AUTRES ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT

Le tableau suivant présente les autres éléments de rapprochement liés aux activités d'exploitation présentés dans les tableaux des flux de trésorerie pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2025	2024	2025	2024
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	23 917 \$	36 435 \$	388 776 \$	68 109 \$
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net (note 6)	22 104	40 785	98 859	122 097
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement est fondé sur des actions ⁽¹⁾	24 308	13 583	105 958	105 486
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(7 987)	(20 136)	(33 961)	(37 316)
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5 690	26 668	27 474	45 994
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(6 876)	(12 286)	(23 152)	(33 964)
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	4 656	7 187	16 205	17 084
Variation nette des provisions liées à des pertes attendues sur certains contrats	(4 658)	(2 525)	(11 435)	(8 380)
Gain sur cession d'un investissement de Capital (note 5A)	—	—	(2 569 949)	—
Coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net (note 15)	17 446	9 159	79 957	13 277
Coûts de restructuration et de transformation payés	(13 037)	(15 062)	(84 354)	(43 035)
Paievements liés au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP)	—	(15 555)	—	(27 234)
Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (note 4)	(8 870)	1 534	(32 423)	(4 745)
Variation nette des autres provisions ⁽²⁾	14 886	11 693	(12 060)	(26 336)
Autres	16 472	12 561	32 904	3 505
Autres éléments de rapprochement	88 051 \$	94 041 \$	(2 017 201) \$	194 542 \$

(1) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025, la Société a modifié la présentation de ses régimes dont le paiement est fondé sur des actions en regroupant les rubriques « Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie » et « Charge comptabilisée à l'égard des options sur actions » dans la rubrique « Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement est fondé sur des actions ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée.

(2) La variation nette des autres provisions comprend les variations de toutes les provisions, à l'exception des éléments suivants : i) régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi dont la variation est comprise dans la rubrique « Autres »; ii) pertes attendues sur certains contrats dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus; et iii) restructurations dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus.

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

C) VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant présente la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liée aux activités d'exploitation présentée dans les tableaux des flux de trésorerie pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2025	2024	2025	2024
Diminution (augmentation) des créances clients	(8 728) \$	11 434 \$	80 073 \$	141 470 \$
Augmentation de l'actif sur contrats	(133 301)	(121 826)	(323 283)	(167 925)
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	9 455	(3 524)	(6 428)	5 607
Augmentation des autres actifs non financiers courants	(43 821)	(47 541)	(67 861)	(54 430)
Augmentation des dettes fournisseurs et charges à payer	53 071	68 637	97 162	56 003
Augmentation (diminution) des produits différés	(14 339)	37 088	(120 522)	(159 158)
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	(1 441)	(9 297)	(2 326)	1 296
Augmentation (diminution) des autres passifs non financiers courants	26 728	131 062	(132 787)	(57 350)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(112 376) \$	66 033 \$	(475 972) \$	(234 487) \$

D) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025.

	DETTE ⁽¹⁾	OBLIGATIONS LOCATIVES ⁽²⁾
Solde au 1 ^{er} janvier 2025	1 711 372 \$	489 000 \$
Changements issus des flux de trésorerie :		
Augmentation	3 500	—
Remboursement	(900 595)	(67 476)
Total – changements issus des flux de trésorerie	(897 095)	(67 476)
Changements sans contrepartie de trésorerie :		
Effet des écarts de change	(312)	(1 949)
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	4 424	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	89 776
Apport hors trésorerie par le détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle	(420)	—
Autres	(6 097)	—
Solde au 30 septembre 2025	811 872 \$	509 351 \$

^{(1) (2)} Voir les notes 1 et 2 à la page suivante.

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS, DETTE AVEC RECOURS LIMITÉ ET DETTE SANS RECOURS

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE		2025	
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Facilité renouvelable ⁽³⁾	— \$	— \$	(1 754) \$
Emprunt à terme (note 14)	—	(500 000)	—
Total – dette avec recours	—	(500 000)	(1 754)
Dettes avec recours limité :			
Prêt de La Caisse (auparavant « Prêt de la CDPQ ») (note 14)	—	(400 000)	—
Total – dette avec recours limité	—	(400 000)	—
Dettes sans recours :			
Autres	3 500	(595)	—
Total – dette sans recours	3 500	(595)	—
Total	3 500 \$	(900 595) \$	(1 754) \$

(1) La dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme et la dette à long terme étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2025	1 ^{ER} JANVIER 2025
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme	339 426 \$	23 466 \$
Dettes à long terme	472 446	1 687 906
Total	811 872 \$	1 711 372 \$

(2) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2025	1 ^{ER} JANVIER 2025
Tranche à court terme des obligations locatives	88 374 \$	78 906 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	420 977	410 094
Total	509 351 \$	489 000 \$

(3) Les frais d'émission de la dette liés à la facilité renouvelable de la Société, qui représentent des frais de financement différés, sont inclus dans la rubrique « Autres actifs non financiers non courants » dans l'état consolidé de la situation financière au 30 septembre 2025.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024.

	DETTE ⁽⁴⁾	OBLIGATIONS LOCATIVES ⁽⁵⁾
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	1 982 631 \$	391 301 \$
Changements issus des flux de trésorerie :		
Augmentation	564 917	—
Remboursement	(631 239)	(60 777)
Total – changements issus des flux de trésorerie	(66 322)	(60 777)
Changements sans contrepartie de trésorerie :		
Effet des écarts de change	1 034	11 576
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	4 022	—
Montant à payer lié aux frais de financement différés	(30)	—
Reclassement des frais de financement différés dans les actifs non financiers	4 647	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	172 344
Apport hors trésorerie par le détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle	(1 181)	—
Autres	(6 524)	—
Solde au 30 septembre 2024	1 918 277 \$	514 444 \$

(4) (5) Voir les notes 4 et 5 à la page suivante.

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS, DETTE AVEC RECOURS LIMITÉ ET DETTE SANS RECOURS

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE		2024	
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Facilité renouvelable	162 413 \$	(328 565) \$	(1 315) \$
Emprunt à terme	—	—	(375)
Débiteures de série 6 (note 14)	—	(300 000)	—
Débiteures de série 8 (note 14)	395 980	—	(716)
Autres	6 524	—	—
Total – dette avec recours	564 917	(628 565)	(2 406)
Dettes avec recours limité :			
Prêt de La Caisse (auparavant « Prêt de la CDPQ »)	—	—	(11)
Total – dette avec recours limité	—	—	(11)
Dettes sans recours :			
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	—	—	(157)
Facilité d'emprunt à terme – AtkinsRéalis Trillium Holdings Inc.	—	—	(100)
Total – dette sans recours	—	—	(257)
Total	564 917 \$	(628 565) \$	(2 674) \$

(4) La dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme et la dette à long terme étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2024	1 ^{ER} JANVIER 2024
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme	164 068 \$	463 289 \$
Dettes à long terme	1 754 209	1 519 342
Total	1 918 277 \$	1 982 631 \$

(5) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2024	1 ^{ER} JANVIER 2024
Tranche à court terme des obligations locatives	86 487 \$	74 887 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	427 957	316 414
Total	514 444 \$	391 301 \$

E) PLACEMENTS À COURT TERME AU COÛT AMORTI

Au cours du deuxième trimestre de 2024, AtkinsRéalis a acquis des placements à court terme évalués au coût amorti, qui ont été inclus sous la rubrique « Autres actifs financiers courants » dans l'état consolidé de la situation financière, pour une sortie de trésorerie de 50 millions \$, dont 25 millions \$ sont arrivés à échéance avant le 30 septembre 2024.

11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, AtkinsRéalis conclut des transactions avec certaines de ses entreprises associées et coentreprises, principalement ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles AtkinsRéalis a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024, la Société a conclu les transactions suivantes avec ses parties liées.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2025	2024	2025	2024
Produits de SP&GP tirés de contrats avec des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	74 105 \$	81 710 \$	243 182 \$	202 540 \$
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	7 987	20 136	33 961	37 316
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5 690	26 668	27 474	45 994
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	6 876	12 286	23 152	33 964
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	4 656 \$	7 187 \$	16 205 \$	17 084 \$

Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, la Société affichait les soldes suivants avec ses parties liées.

	30 SEPTEMBRE 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Créances clients d'investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	121 574 \$	115 580 \$
Retenues sur contrats avec des clients liés aux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽¹⁾	118 940	117 645
Engagement restant à investir dans les investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽²⁾	24 921	24 921
Dividendes et distributions à recevoir des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽³⁾	590 \$	1 583 \$

⁽¹⁾ Incluses au poste « Actif sur contrats » ou au poste « Produits différés » aux états de la situation financière

⁽²⁾ Inclus au poste « Autres passifs financiers courants » aux états de la situation financière

⁽³⁾ Inclus au poste « Autres actifs financiers courants » aux états de la situation financière

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par AtkinsRéalisis au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

AU 30 SEPTEMBRE		2025				
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE						
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽²⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	990 662 \$	— \$	— \$	— \$	990 662 \$	990 662 \$
Liquidités soumises à restrictions	4 027	—	—	—	4 027	4 027
Créances clients ⁽³⁾	—	—	1 432 580	—	1 432 580	1 432 580
Autres actifs financiers courants	7 887	—	398 526	78 809	485 222	476 618
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽⁴⁾	—	—	154 189	—	154 189	122 499
Autres actifs financiers non courants ⁽⁴⁾	59 356	4 887	44 811	31 343	140 397	141 693
Total	1 061 932 \$	4 887 \$	2 030 106 \$	110 152 \$	3 207 077 \$	

AU 31 DÉCEMBRE		2024				
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE						
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽²⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	666 603 \$	— \$	— \$	— \$	666 603 \$	666 603 \$
Liquidités soumises à restrictions	4 135	—	—	—	4 135	4 135
Créances clients ⁽³⁾	—	—	1 478 085	—	1 478 085	1 478 085
Autres actifs financiers courants	8 275	—	275 939	48 601	332 815	330 036
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽⁴⁾	—	—	284 917	—	284 917	250 057
Autres actifs financiers non courants ⁽⁴⁾	—	8 092	33 421	19 783	61 296	63 106
Total	679 013 \$	8 092 \$	2 072 362 \$	68 384 \$	2 827 851 \$	

(1) Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

(2) Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG »)

(3) En raison de la nature à court terme des créances clients, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

(4) Pour les créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des autres actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers d'AtkinsRéalis au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

AU 30 SEPTEMBRE		2025					
VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE							
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR		
Dettes fournisseurs et charges à payer ⁽²⁾	— \$	— \$	2 321 042 \$	2 321 042 \$	2 321 042 \$		
Autres passifs financiers courants ⁽²⁾	9 124	—	222 347	231 471	231 471		
Provisions ⁽²⁾	—	—	12 522	12 522	12 522		
Obligations locatives	—	—	509 351	509 351	s.o. ⁽³⁾		
Dette à court terme et dette à long terme ⁽⁴⁾	—	—	811 872	811 872	839 704		
Autres passifs financiers non courants ⁽⁵⁾	809	16 483	4 095	21 387	21 387		
Total	9 933 \$	16 483 \$	3 881 229 \$	3 907 645 \$			

AU 31 DÉCEMBRE		2024					
VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE							
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR		
Dettes fournisseurs et charges à payer ⁽²⁾	— \$	— \$	2 163 510 \$	2 163 510 \$	2 163 510 \$		
Autres passifs financiers courants ⁽²⁾	20 812	—	230 299	251 111	251 111		
Provisions ⁽²⁾	—	—	24 557	24 557	24 557		
Obligations locatives	—	—	489 000	489 000	s.o. ⁽³⁾		
Dette à court terme et dette à long terme ⁽⁴⁾	—	—	1 711 372	1 711 372	1 745 077		
Autres passifs financiers non courants ⁽⁵⁾	1 740	17 553	3 316	22 609	22 609		
Total	22 552 \$	17 553 \$	4 622 054 \$	4 662 159 \$			

(1) Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

(2) En raison de la nature à court terme des dettes fournisseurs et charges à payer, des autres passifs financiers courants (autres que ceux qui sont déjà à la juste valeur) et des provisions, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

(3) s.o. : sans objet

(4) La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à AtkinsRéalis ou aux investissements de Capital, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant des modalités similaires.

(5) Pour la majorité des autres passifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur, et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

B) INSTRUMENT FINANCIER DU NIVEAU 3

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur de l'instrument financier du niveau 3 pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025.

		CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR LIÉE À L'ACQUISITION DE LINXON
Solde au 1 ^{er} janvier 2025	17 553 \$	
Gain net latent ⁽⁶⁾	(301)	
Effet des écarts de change	(769)	
Solde au 30 septembre 2025	16 483 \$	

(6) Compris dans le poste « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » dans l'état consolidé du résultat net.

Aucun changement raisonnable des hypothèses principales employées dans l'évaluation n'entraînerait une modification importante de la juste valeur estimée de l'instrument financier du niveau 3.

13. PASSIFS ÉVENTUELS

Recours collectifs

Dossier de la pyrrhotite

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à la « phase 1 » de l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle la Société comptait parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure du Québec a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs alors connus (les « réclamations de la phase 1 »). La Cour supérieure du Québec a décidé que la Société devrait verser environ 70 % de ces dommages-intérêts. Les assureurs externes de la Société ont contesté l'étendue de la couverture d'assurance disponible pour la Société, et ce litige était inclus dans le dossier de la pyrrhotite. La Société, entre autres parties, a interjeté appel de cette décision de la Cour supérieure du Québec et, le 6 avril 2020, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision rejetant la plupart des appels interjetés par toutes les parties et a maintenu ce qui suit : i) la décision de la Cour supérieure du Québec concernant la part de responsabilité d'environ 70 % de la Société; et ii) la nature solidaire de la responsabilité des défendeurs. Dans une autre décision rendue le 12 juin 2020, la Cour d'appel du Québec a confirmé que la part de responsabilité de la Société, y compris les intérêts et les frais afférents, s'établissait à environ 200 millions \$, et la Société a payé cette part des dommages-intérêts accordés aux demandeurs le 3 août 2020. La Société a présenté une requête en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

La Cour d'appel du Québec a également rejeté un appel interjeté par les assureurs externes de la Société et a confirmé que les réclamations de la phase 1 avaient entraîné l'intervention de multiples tours d'assurance, avec de multiples années de couverture. Les assureurs externes de la Société ont présenté des requêtes en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

Le 6 mai 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'interjeter appel de la Société et de ses assureurs externes.

Étant donné que les assureurs externes de la Société ont initialement refusé de respecter leurs obligations en vertu des polices d'assurance ainsi que les ordonnances de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec leur enjoignant de verser une part importante des dommages-intérêts s'élevant à 200 millions \$, la Société a déposé une demande auprès de la Cour supérieure du Québec pour qu'elle ordonne aux assureurs externes de la Société de respecter l'ordonnance de la Cour d'appel du Québec et de faciliter le versement de 200 millions \$ en dommages-intérêts par l'entremise des multiples tours d'assurance. Le 16 octobre 2020, la Cour supérieure du Québec s'est prononcée en faveur de la Société et a ordonné aux assureurs externes de la Société de verser à la Société environ 141 millions \$, qui ont été entièrement encaissés. La Société a également encaissé un produit d'assurance de 33 millions \$ par l'entremise d'une police de réassurance qui n'était pas assujettie à cette décision du tribunal.

La Société a déposé un recours en garantie contre Lafarge Canada inc. (« Lafarge ») pour obtenir la contribution de cette dernière au paiement des dommages-intérêts imposés à la Société dans le jugement rendu pour la phase 1. Le 4 février 2021, la Cour supérieure du Québec a rejeté la réclamation de la Société, et la Société a interjeté appel de la décision à la Cour d'appel du Québec. L'appel a été entendu entre le 8 et le 10 novembre 2022, et le 14 juillet 2023, la Cour d'appel du Québec a confirmé la décision de première instance. La Société a déposé sa demande d'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada le 29 septembre 2023. La demande a été rejetée le 6 juin 2024, avec dépens.

Parallèlement aux réclamations de la phase 1, d'autres avis de réclamations potentielles ont été déposés et continuent d'être déposés contre certains défendeurs, y compris la Société, dans le cadre de la phase 2 du dossier de la pyrrhotite. En avril 2022, les parties, dont la plupart des assureurs externes de la Société, sont parvenues à un règlement lié aux réclamations de la phase 2 concernant certains bâtiments résidentiels. La portion de la Société du règlement en capital et intérêts totalisait 60,9 millions \$, dont la partie non assurée était de 25,7 millions \$. Le 27 juin 2023, la Cour supérieure du Québec a approuvé un règlement entre les parties, y compris la plupart des assureurs externes de la Société, concernant diverses réclamations visant des immeubles à logements multiples et certaines réclamations commerciales. La portion de la Société et de ses assureurs du règlement en capital, des intérêts et des honoraires totalisait 17,6 millions \$, dont la partie non assurée était de 7,1 millions \$. Le 2 juillet 2024, la Cour supérieure du Québec a approuvé un autre règlement concernant d'autres réclamations commerciales. La portion de la Société du règlement en capital et des intérêts totalisait 6,2 millions \$, dont la partie non assurée était de 2,3 millions \$. Le 10 juillet 2025, la Cour supérieure du Québec a approuvé un autre règlement concernant d'autres réclamations commerciales, et la portion de la Société et de ses assureurs du règlement en capital et des intérêts totalisait 2,8 millions \$. La même journée, la Cour supérieure du Québec a approuvé un autre règlement concernant d'autres réclamations commerciales, et la portion de la Société et de ses assureurs du règlement en capital et des intérêts totalisait 4,1 millions \$. Ces règlements n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société, car ils ont été couverts par les montants déjà provisionnés par la Société. La responsabilité de la Société à l'égard des réclamations restantes de la phase 2 est assujettie à plusieurs incertitudes.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Dossier Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Ce dossier concerne un recours collectif autorisé le 18 avril 2023 contre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (la « ville ») et le procureur général du Québec en vue d'obtenir réparation pour tous les citoyens de la ville touchés par les inondations causées par la rupture d'une digue environnante. AECOM, l'entreprise issue du regroupement avec la société d'ingénierie Gendron, Lefebvre et Associés (« GLA »), est défenderesse en garantie et a appelé AtkinsRéalis Canada inc. en arrière-garantie. La participation de la Société découle de l'acquisition du Laboratoire de Béton ltée (« LDB »), un sous-traitant de GLA entre 1979 et 1982. Bien que le rôle exact de LDB reste à préciser, il est allégué qu'il était responsable du contrôle de la qualité des matériaux et des carrières d'emprunt d'où a été extraite l'argile utilisée lors de la construction. Chaque membre du recours collectif réclame jusqu'à 0,35 million \$. Le nombre réel de membres reste à déterminer, mais il est actuellement estimé à 280.

Procédure d'arbitrage en Australie

L'une des anciennes filiales de la Société, cédée dans le cadre de la cession des activités de Pétrole et gaz de la Société, détenait une participation de 35 % dans une entreprise commune pour un projet qui est achevé. L'entreprise commune de construction est en litige avec le propriétaire du projet à l'égard des frais de main-d'œuvre. Conformément à l'accord de vente d'activités de Pétrole et gaz, la Société a conservé le risque de la filiale cédée associé à ce litige, ainsi que la gestion de ce dernier. Aux termes du contrat de projet pertinent, la filiale et l'autre coparticipant sont conjointement et individuellement responsables envers le propriétaire du projet quant aux obligations de prestation et à d'autres obligations. En décembre 2018, un tribunal d'arbitrage a attribué une responsabilité partagée à l'entreprise commune, ce qui a entraîné une décision défavorable à l'égard de certains éléments du litige. En août 2020, une audience sur les questions juridiques résiduelles a eu lieu et, en septembre 2020, le tribunal a tranché en faveur de l'entreprise commune. La décision a été contestée par le propriétaire du projet et une audience judiciaire a eu lieu en juin 2021 et, le 28 septembre 2021, la Cour suprême d'Australie-Occidentale a donné raison au propriétaire du projet, annulant ainsi la décision du tribunal de septembre 2020. L'entreprise commune a interjeté appel de la décision de la cour rendue en septembre 2021, et l'audience d'appel a eu lieu en septembre 2022. Le 17 janvier 2023, la Cour d'appel d'Australie-Occidentale a rejeté l'appel interjeté par l'entreprise commune, et l'entreprise commune a déposé une demande d'autorisation à la Haute Cour d'Australie pour faire appel de la décision. Le 17 novembre 2023, la Haute Cour d'Australie a accordé une autorisation spéciale d'interjeter appel et l'audition de l'appel a eu lieu le 16 avril 2024. Le 13 août 2024, la Haute Cour d'Australie a rejeté l'appel de l'entreprise commune, avec dépens. Les 24 et 25 avril 2025, l'entreprise commune et le propriétaire du projet ont participé à une séance de médiation, et les parties sont parvenues à négocier un règlement pour un montant confidentiel. Une entente de règlement a été signée le 22 mai 2025 et le tribunal d'arbitrage a rendu une sentence définitive par consentement confirmant les modalités de l'entente de règlement le 19 juin 2025. L'entreprise commune, y compris la Société, a contribué à ce règlement et la part respective de chacun est confidentielle. Ce règlement n'a pas eu d'incidence importante sur les résultats financiers de la Société.

Risque général lié aux litiges

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de : a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. De plus, la Société a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de diverses franchises, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, la Société présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, à des sous-traitants et à des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne produirait pas correctement les avis de modification ou d'autres réclamations, ou ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de la Société. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre la Société pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

Accusations criminelles portées en rapport avec le projet de réfection du pont Jacques-Cartier (Canada)

Le 23 septembre 2021, la Gendarmerie royale du Canada (la « GRC »), représentée par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (« DPCP ») de la province de Québec, a porté des accusations contre la filiale de la Société, SNC-Lavalin inc. et sa filiale indirecte, SNC-Lavalin International inc. Chaque entité a été conjointement accusée (avec un ancien employé de la Société, Normand Morin) des chefs d'accusation suivants : 1) faux en vertu de l'article 366 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel »); 2) fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel; et 3) fraude envers le gouvernement en vertu de l'article 121 du Code criminel. Chaque entité a été accusée d'un chef d'accusation de complot en vue de commettre les crimes susmentionnés (les « accusations criminelles »). Le même jour, le DPCP a avisé SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. d'une invitation à négocier un accord de réparation conformément à la partie XXII.1 du Code criminel en ce qui concerne les accusations criminelles et, le 1^{er} octobre 2021, les deux entités ont officiellement accepté l'invitation. Ces accusations criminelles font suite à l'enquête officielle de la GRC relative aux paiements allégués dans le cadre d'un contrat de 2002 pour la remise en état du pont Jacques-Cartier par un consortium dont faisait partie SNC-Lavalin inc., et qui a mené à une reconnaissance de culpabilité par l'ancien dirigeant de la Société des ponts fédéraux du Canada à l'égard de certaines accusations criminelles en 2017. Un autre ancien employé de la Société, Kamal Francis, a également été accusé séparément d'infractions semblables.

SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. ont conclu une entente avec le DPCP sur les modalités de l'accord de réparation et, le 11 mai 2022, la Cour supérieure du Québec a émis une ordonnance d'approbation de l'accord de réparation (l'« Accord de Réparation »). D'une durée de trois ans, l'Accord de Réparation exigeait notamment un paiement total de 29,6 millions \$ payable sur trois ans ainsi que la nomination d'un contrôleur pour une période de trois ans, entre autres obligations. Les accusations criminelles ont été suspendues pendant la durée de l'Accord de Réparation et, à l'expiration de celui-ci, à condition que les modalités aient été respectées et sous réserve de l'approbation de la Cour supérieure du Québec, les accusations criminelles devaient être rejetées. Toujours le 11 mai 2022, la Société a conclu une entente administrative avec Services publics et Approvisionnement Canada qui lui permettait de continuer à faire affaire avec le gouvernement fédéral canadien et les ministères et organismes fédéraux sous l'égide du régime d'intégrité fédéral, et ce, malgré les accusations criminelles qui ont été suspendues en vertu de l'Accord de Réparation. L'Accord de Réparation a pris fin le 15 mai 2025 et le rejet des accusations criminelles a été approuvé par la Cour supérieure du Québec le 19 juin 2025.

La Société ne peut pas prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement aux accusations criminelles.

Enquêtes en cours ou potentielles

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La Société comprend que des enquêtes par diverses autorités pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires antérieures dans diverses juridictions, notamment en Algérie, au Brésil et en Angola.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes sera achevée, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies ou entraîneront des poursuites judiciaires à l'encontre de la Société. La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres à l'issue des enquêtes en cours ou d'enquêtes futures, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à des restrictions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits consolidés annuels de la Société provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. En outre, les processus d'appel d'offres dans les secteurs public et privé visent, dans certains cas, à déterminer si le soumissionnaire ou l'une de ses filiales a déjà fait l'objet d'une enquête et s'il a été visé par des sanctions ou d'autres recours qui en ont découlé. Dans de tels cas, si la Société ou une de ses filiales ou entités émettrices doit répondre par l'affirmative à une question portant sur des enquêtes antérieures ou en cours et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé, cette réponse pourrait nuire aux possibilités de cette entité d'être considérée comme une candidate dans le cadre d'un projet. De plus, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de service en raison de la perception du client à l'égard de la réputation de la Société ou de présumés avantages liés à la réputation attribués à des concurrents en raison de telles enquêtes et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé. De telles enquêtes et les sanctions ou autres recours connexes pourraient entraîner une perte d'occasion en empêchant la Société, sur une base discrétionnaire (en raison notamment de facteurs liés à la réputation) ou obligatoire, de participer au processus d'appel d'offres de certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public ou au secteur privé (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse.

L'issue des enquêtes en cours ou futures pourrait, entre autres, donner lieu : i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou iii) à une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à maintenir son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de la Société et à sa capacité de faire des affaires.

En raison des incertitudes entourant l'issue des enquêtes en cours ou futures, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus et à des questions connexes en cours, ainsi qu'aux enquêtes qui ont donné lieu aux règlements décrits ci-dessus, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à de telles enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou ses employés ou anciens employés pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions décrites ci-dessus ou ci-dessous ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part de la haute direction et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

Autres poursuites judiciaires

La Société est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Cette section décrit des poursuites judiciaires importantes dans le cours normal des activités, y compris les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre la Société, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

La Société a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que la Société a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. La Société a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir des dommages-intérêts.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La Société a entamé des instances judiciaires devant le Tribunal du commerce et des investissements du Qatar (le « TCIQ ») contre un entrepreneur principal à la suite de sa participation à un consortium qui était un sous-traitant pour les services mécaniques, électriques et de plomberie dans le cadre d'un projet de construction d'un hôpital. La Société a réclamé à l'entrepreneur principal certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. Le partenaire du consortium de la Société a également entamé des instances judiciaires contre l'entrepreneur principal devant le TCIQ pour réclamer certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. L'entrepreneur principal a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société et son partenaire du consortium ont manqué à leurs engagements au titre du contrat de sous-traitance et cherche à obtenir des dommages-intérêts. Le TCIQ a rejeté toutes les demandes et demandes reconventionnelles le 29 septembre 2024. L'entrepreneur principal, la Société et son partenaire du consortium ont tous interjeté appel de cette décision auprès de la Cour d'appel du Qatar. Le 23 décembre 2024, la Cour d'appel du Qatar a renversé la décision du TCIQ et a renvoyé l'affaire devant le TCIQ pour un nouvel examen. Le TCIQ a rendu son jugement le 3 février 2025, rejetant de nouveau toutes les demandes et demandes reconventionnelles de la Société et de son partenaire du consortium, ainsi que de l'ensemble des réclamations et demandes reconventionnelles de l'entrepreneur principal (à l'exception d'une réclamation de l'entrepreneur principal contre un tiers), à la suite de quoi, le 18 février 2025, toutes les parties ont de nouveau interjeté appel de la décision auprès de la Cour d'appel du Qatar et, le 28 avril 2025, la Cour d'appel du Qatar a de nouveau annulé la décision du TCIQ. La Cour d'appel du Qatar examinera la question et devrait rendre un jugement définitif, susceptible d'appel, le 17 novembre 2025.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de : a) prédire l'issue de cette procédure ou d'autres procédures en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être subies relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, notamment par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard, entre autres, du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et/ou du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura une incidence défavorable significative sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME

Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, la dette à court terme et la dette à long terme étaient présentées comme suit dans les états consolidés de la situation financière de la Société :

30 SEPTEMBRE 2025				31 DÉCEMBRE 2024			
	DETTE À COURT TERME ET TRANCHE COURANTE DE LA DETTE À LONG TERME	DETTE À LONG TERME	TOTAL	DETTE À COURT TERME ET TRANCHE COURANTE DE LA DETTE À LONG TERME	DETTE À LONG TERME	TOTAL	
Dette avec recours	299 209 \$	396 551 \$	695 760 \$	— \$	1 193 411 \$	1 193 411 \$	
Dette avec recours limité ⁽¹⁾	—	—	—	—	398 960	398 960	
Dette sans recours ⁽²⁾	40 217	75 895	116 112	23 466	95 535	119 001	
	339 426 \$	472 446 \$	811 872 \$	23 466 \$	1 687 906 \$	1 711 372 \$	

(1) Le recours était limité à l'application, dans des circonstances particulières, de mesures d'exécution visant les actions d'AtkinsRéalis Highway Holding Inc.

(2) La dette sans recours est non garantie ou garantie uniquement par des éléments d'actifs spécifiques des investissements de Capital ou de SP&GP.

1) PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2025

REMBOURSEMENT DU PRÊT DE LA CAISSE ET DE L'EMPRUNT À TERME

Au cours du deuxième trimestre de 2025, dans le cadre de la cession de la participation restante de la Société de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR (voir la note 5A), AtkinsRéalis a remboursé tous les emprunts en cours contractés en vertu de son prêt de La Caisse d'un montant total en capital de 400 millions \$ et a remboursé tous les emprunts en cours contractés en vertu de son emprunt à terme d'un montant total en capital de 500 millions \$. Le prêt de La Caisse et l'emprunt à terme ont été remboursés avant leur échéance, soit en juillet 2026 pour le prêt de La Caisse et en mai 2027 pour l'emprunt à terme.

14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME (SUITE)

MODIFICATIONS ET RETRAITEMENT DE LA CONVENTION DE CRÉDIT DE 2022

Au cours du troisième trimestre de 2025, la Société a conclu un accord avec ses prêteurs visant principalement à : i) prolonger l'échéance de sa convention de crédit de 2022 de mai 2027 à septembre 2030; ii) réduire le montant de ce qui était auparavant appelé la tranche A de sa facilité renouvelable en vertu de laquelle les emprunts peuvent être contractés sous forme de prélèvements de liquidités et de lettres de crédit financières et non financières et crédits documentaires de 1 315,1 millions \$ à 1 250,0 millions \$; iii) résilier la tranche B de sa facilité renouvelable en vertu de laquelle les emprunts pouvaient être contractés seulement sous forme de lettres de crédit non financières et de crédits documentaires d'un montant de 438,4 millions \$; et iv) augmenter l'émission globale maximale d'un montant de 2 000,0 millions \$ à un montant de 2 500,0 millions \$ de lettres de crédit financières et non financières et de crédits documentaires au moyen de facilités bilatérales non engagées (la « convention de crédit de 2025 »).

MODIFICATION AU PRÊT NON GARANTI DE LINXON

Au cours du troisième trimestre de 2025, la Société a conclu un accord avec le prêteur de son prêt non garanti de Linxon d'un montant en capital de 12,8 millions \$ (9,3 millions \$ US) pour prolonger son échéance d'août 2025 à décembre 2025.

II) PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2024

ÉMISSION DES DÉBENTURES DE SÉRIE 8

Au cours du premier trimestre de 2024, AtkinsRéalis a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 8 non garanties d'un montant en capital de 400 millions \$, qui portent intérêt au taux de 5,70 % par année et viennent à échéance le 26 mars 2029 (les « débentures de série 8 »). Les débentures de série 8 sont rachetables, en totalité ou en partie, au gré de l'émetteur, moyennant un prix correspondant à la valeur actualisée des paiements prévus durant les deux premières années du terme des débentures de série 8 et selon une prime décroissante par la suite. Le produit net de cette émission s'est élevé à 396,0 millions \$ et a été utilisé comme suit : i) pour rembourser entièrement la dette en cours au titre de la facilité renouvelable de la Société (voir la note 10D); et ii) aux fins générales de la Société.

REMBOURSEMENT DES DÉBENTURES DE SÉRIE 6

Au cours du troisième trimestre de 2024, la Société a remboursé entièrement les débentures de série 6 d'un montant en capital de 300 millions \$ à leur échéance.

15. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2025	2024	2025	2024
Coûts de restructuration	3 096 \$	6 644 \$	46 436 \$	2 169 \$
Coûts de transformation	14 350	2 515	33 521	11 108
Coûts de restructuration et de transformation	17 446 \$	9 159 \$	79 957 \$	13 277 \$

Les coûts de restructuration constatés pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2025 étaient principalement liés à des indemnités de départ. Les coûts de restructuration constatés pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025 étaient principalement liés à des indemnités de départ, combinées au résultat d'un ajustement défavorable lié à la cession d'une activité au cours d'un exercice antérieur.

Les coûts de restructuration constatés pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2024 étaient principalement liés à des indemnités de départ. Les coûts de restructuration constatés pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024 comprenaient une reprise de perte de valeur sans effet sur la trésorerie liée aux immobilisations corporelles d'un montant de 9,8 millions \$ (voir la note 17).

16. TRANSACTION LIÉE À UN CONTRAT D'E&E ET INVESTISSEMENTS LIÉS

Le 5 mars 2024, AtkinsRéalis a annoncé qu'elle entreprenait la réalisation des travaux d'exploitation et d'entretien (« E&E ») du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (le « CHUM »), un complexe hospitalier au Canada, dans le cadre d'une entente qui s'étendra sur une période de 26 ans. Cette entente avec CSM S.E.C., partie à un accord de partenariat public-privé avec le CHUM, résulte d'une transaction par laquelle AtkinsRéalis a acquis : i) des participations de 100 % dans les entités chargées de l'exécution du contrat d'E&E avec CSM S.E.C.; ii) une participation de 10 % dans CSM S.E.C. évaluée à 4,9 millions \$ (voir la note 5A); et iii) une créance au titre d'un prêt non garanti et subordonné à long terme à CSM S.E.C. évalué à 16,9 millions \$. Cette transaction, entreprise pour développer les activités d'AtkinsRéalis au Canada tout en tirant parti de son expertise existante en matière d'ingénierie et de gestion de projet, a été comptabilisée conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (l'« IFRS 3 »), et cette entreprise a été consolidée à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition, soit le 4 mars 2024.

ACTIF (PASSIF) NET IDENTIFIABLE DE L'ENTREPRISE ACQUISE

	4 MARS 2024
Trésorerie	55 643 \$
Autres actifs	54 334
Produits différés et autres passifs	(89 927)
Actif (passif) net identifiable de l'entreprise acquise	20 050 \$

ENTRÉE DE TRÉSORERIE NETTE PROVENANT D'UNE ACQUISITION D'ENTREPRISE

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2024
Prix d'acquisition total payé en trésorerie	(20 050) \$
Trésorerie à l'acquisition, comme indiqué ci-dessus	55 643
Entrée de trésorerie nette provenant d'une acquisition d'entreprise	35 593 \$

17. CESSION DE CERTAINS ACTIFS NON ESSENTIELS

En mai 2024, AtkinsRéalis a cédé certains actifs non essentiels de traitement du gaz détenus par Valerus Compression Services LLC, une filiale en propriété exclusive aux États-Unis. Cette cession a donné lieu à une entrée de trésorerie d'environ 52,2 millions \$ (38,2 millions \$ US). Ces actifs non essentiels ont été inclus dans la rubrique « Immobilisations corporelles » dans l'état consolidé de la situation financière et ont subi une perte de valeur par le passé. La cession a donc entraîné une reprise de perte de valeur de 9,8 millions \$, qui est comprise dans la rubrique « Coûts de restructuration et de transformation » dans l'état consolidé du résultat net pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024. L'excédent restant du produit net sur la valeur comptable de ces actifs, soit 11,6 millions \$, a été inclus dans le RAII sectoriel ajusté du secteur Projets CMPF, le secteur dans lequel ces actifs non essentiels ont été précédemment inclus. La charge d'impôts sur le résultat totale liée à cette transaction s'est élevée à 7,4 millions \$.

18. ACQUISITION DE DAVID EVANS ENTERPRISES, INC.

Le 11 avril 2025, AtkinsRéalis a achevé l'acquisition de 70 % des actions avec droit de vote de David Evans Enterprises, Inc., entreprise détenue par ses employés et société mère de David Evans and Associates, Inc. (collectivement « David Evans »), pour un montant de 406,4 millions \$ (293 millions \$ US) versé en trésorerie à la clôture, sous réserve d'ajustements éventuels, avec une voie claire vers la propriété complète dans un délai convenu et défini. David Evans, dont le siège social se trouve aux États-Unis, est une entreprise de services d'ingénierie et de dotation en personnel d'appoint. Elle dessert les marchés des transports, de l'énergie, de l'eau et de l'environnement, de l'arpentage et de la géomatique, et de l'aménagement du territoire, ainsi que des services de dotation en personnel. Cette acquisition étend la portée d'AtkinsRéalis sur les marchés des transports, de l'eau, de l'énergie et des énergies renouvelables de l'Ouest des États-Unis, tout en tirant parti des forces combinées des deux entreprises pour réaliser des projets critiques et complexes pour les clients.

18. ACQUISITION DE DAVID EVANS ENTERPRISES, INC. (SUITE)

L'acquisition de David Evans par AtkinsRéalisation a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition prévue par l'IFRS 3, et David Evans a été consolidée à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition, soit le 11 avril 2025, avec une participation ne donnant pas le contrôle de 30 %. L'acquisition de la participation restante de 30 % dans David Evans est assujettie à des options d'achat en vertu desquelles AtkinsRéalisation a le droit, lorsque certains événements se produisent, d'acquérir les actions détenues par les actionnaires qui n'exercent pas le contrôle à un prix réputé proche de leur juste valeur lorsque l'option d'achat est exercée. Ces options d'achat sont des dérivés évalués à leur juste valeur, toute variation ultérieure de la juste valeur étant comptabilisée dans le résultat net. Aucun montant significatif n'a été comptabilisé par AtkinsRéalisation en lien avec ces options d'achat au cours des périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2025.

Les résultats financiers de David Evans sont compris dans le secteur EUAL de la Société.

ACTIF (PASSIF) NET IDENTIFIABLE DE L'ENTREPRISE ACQUISE

	11 AVRIL 2025
Trésorerie	1 893 \$
Créances clients ⁽¹⁾	49 987
Autres actifs courants	41 530
Immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de David Evans	129 463
Autres actifs non courants	123 915
Passifs courants	(67 527)
Passifs non courants	(122 114)
Actif (passif) net identifiable de l'entreprise acquise	157 147 \$

⁽¹⁾ Le montant contractuel brut à recevoir s'élevait à 51,1 millions \$, dont un montant de 1,1 million \$ représente l'estimation à la date d'acquisition des flux de trésorerie contractuels dont l'encaissement n'est pas attendu.

Le tableau ci-dessus présente l'évaluation préliminaire, par la direction, de la valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de l'acquisition de David Evans selon les estimations les plus probables et tenant compte de toute l'information et des données disponibles. La comptabilisation du regroupement d'entreprises devrait être complétée aussitôt que la direction aura colligé toute l'information disponible pertinente et jugée nécessaire pour finaliser cette répartition. Ce processus pourrait entraîner un transfert d'un montant vers les actifs acquis, les passifs repris ou le goodwill, ou en provenance de ceux-ci, au cours d'une telle période d'évaluation, qui ne doit pas dépasser un an de la date d'acquisition. Pendant cette période, la Société ajustera de manière rétrospective les montants provisoires constatés à la date d'acquisition pour refléter les données obtenues relativement aux faits et circonstances qui prévalaient et qui, s'ils avaient été connus à la date d'acquisition, auraient eu un impact sur l'évaluation de ces montants. En outre, étant donné que la Société est toujours en train de finaliser l'évaluation de l'actif acquis et du passif repris à la date d'acquisition, la répartition finale du prix d'acquisition pourrait varier de manière importante des montants présentés ci-dessus.

GOODWILL DÉCOULANT DU REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

	11 AVRIL 2025
Contrepartie transférée en trésorerie	406 356 \$
Plus : participation ne donnant pas le contrôle de 30 % ⁽¹⁾	47 144
Moins : actif net identifiable de l'entreprise acquise	157 147
Goodwill⁽²⁾	296 353 \$

⁽¹⁾ La participation ne donnant pas le contrôle comptabilisée à la date d'acquisition a été évaluée à sa quote-part de la valeur de l'actif net identifiable acquis.

⁽²⁾ Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition et de la participation ne donnant pas le contrôle sur les actifs corporels et incorporels nets identifiables acquis et les passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur affectée aux actifs corporels et incorporels acquis et aux passifs repris repose sur les hypothèses faites par la direction. Le montant total du goodwill dont on s'attend à ce qu'il soit déductible fiscalement est de néant.

Le regroupement d'entreprises a donné lieu à un goodwill, puisque la contrepartie versée pour le regroupement comprenait des montants relatifs aux avantages liés aux synergies attendues, à la croissance des produits, au développement futur du marché et à la main-d'œuvre unifiée. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisque les avantages économiques futurs qui en découlent ne peuvent pas être évalués d'une façon fiable.

18. ACQUISITION DE DAVID EVANS ENTERPRISES, INC. (SUITE)

SORTIE DE TRÉSORERIE NETTE LIÉE À L'ACQUISITION DE DAVID EVANS

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2025
Contrepartie versée en trésorerie	(406 356) \$
Trésorerie à l'acquisition, comme indiqué ci-dessus	1 893
Sortie de trésorerie nette provenant de l'acquisition de David Evans	(404 463) \$

INCIDENCE DE L'ACQUISITION D'ENTREPRISE SUR LES RÉSULTATS D'ATKINSRÉALIS

Les produits consolidés d'AtkinsRéalis comprennent 106,7 millions \$ et 192,8 millions \$ et le résultat net consolidé d'AtkinsRéalis comprend 11,0 millions \$ et 14,7 millions \$ pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2025, respectivement, provenant de David Evans depuis son acquisition par AtkinsRéalis le 11 avril 2025.

FRAIS CONNEXES À L'ACQUISITION

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2025, les frais connexes à l'acquisition se sont élevés à néant et à 10,3 millions \$, respectivement, et ont été inclus dans le poste « Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration » dans l'état consolidé du résultat net.

19. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

ACQUISITION DE C2AE, INC. (« C2AE »)

Le 10 novembre 2025, AtkinsRéalis a annoncé l'acquisition de C2AE, une entreprise d'architecture et d'ingénierie située au Michigan qui exploite huit emplacements et compte environ 120 professionnels au Michigan et dans le nord de l'État de New York, aux États-Unis. C2AE fournit des services d'architecture ainsi que de génie civil, mécanique, électrique et des structures principalement pour les marchés de l'eau, des transports et des bâtiments et lieux.



www.atkinsrealis.com

ATKINSRÉALIS

455, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

H2Z 1Z3 Canada

Téléphone : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795